

APPEL A EXPOSER



Confrontations Photo 2018

Règlement de l'appel à exposer

Le *Collectif Confrontations* offre la possibilité à des photographes amateurs ou professionnels d'être sélectionnés pour exposer leur travail aux côtés des invités des *Confrontations Photo 2018*.

- L'appel à exposer est ouvert aux photographes amateurs et professionnels à partir **du 1er décembre 2017 au 31 mars 2018**, le cachet de la poste faisant foi.
- A l'issue de cette période, les dossiers seront présentés à la commission de sélection composée du directeur du festival, de membres du *Collectif Confrontations* et de tout invité jugé pertinent par le comité. Les résultats seront annoncés à la fin avril 2018.
- Les dossiers de candidature doivent comporter obligatoirement les 4 éléments suivants (les dossiers incomplets ne seront pas examinés) :
 - Au minimum 10 photographies imprimées sur papier photo A4 avec ou sans marge (nom du photographe au dos de chaque photographie), constituant une série cohérente (thème libre). Les dossiers numériques (CD, DVD, clef USB, etc...) ne sont pas acceptés.
 - Le dossier de sélection à télécharger.
 - Le présent règlement téléchargeable, daté et signé, avec la mention manuscrite « Lu et approuvé ».
 - Une enveloppe pré-timbrée à son adresse si le candidat à la sélection souhaite un renvoi de ses photographies. En l'absence d'enveloppe timbrée, les photos, qu'elles soient sélectionnées ou non, ne seront pas renvoyées.
- Le *Collectif Confrontations* décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les images et supports durant leur acheminement et leur renvoi éventuel. Il est donc vivement conseillé d'utiliser des emballages adaptés et bien protégés.
- En soumettant sa candidature, le photographe certifie qu'il est l'auteur des photographies proposées et qu'il en possède légalement tous les droits. Le *Collectif Confrontations* décline toute responsabilité dans le cas contraire.
- Le nombre final de sélectionnés n'est pas figé par avance. Les décisions du comité de sélection ne donneront lieu à aucune justification.

- Les photographes qui seront finalement sélectionnés seront avertis personnellement. En signant le présent contrat, ils acceptent tacitement d'être ensuite annoncés sur l'ensemble des supports de communication du festival (site internet, catalogue, page Facebook, presse, radio et télévision) à partir de la fin avril 2018.
- L'anonymat des photographes qui n'auront pas été sélectionnés sera respecté.
- Comme tous les participants aux *Confrontations Photo* 2018, les sélectionnés mettront à la disposition de l'association organisatrice le ou les fichiers numériques, choisis d'un commun accord, et nécessaires uniquement à la présentation de leur série dans les supports de communication qui pourront être utilisés pour la promotion du festival (site internet, catalogue, page Facebook, presse, radio et télévision). Ces fichiers seront toujours utilisés avec mentions légales protégeant leurs auteurs. Il ne sera pas fait usage de photographies issues de dossiers non sélectionnés.
- Le *Collectif Confrontations* mettra gratuitement à disposition des photographes sélectionnés un espace d'exposition, choisi en fonction de la scénographie générale du festival, et dans les mêmes conditions que pour les invités. (règlement général; hébergement et repas offerts; assurance des photographies exposées, etc...). Il pourra être proposé aux candidats une exposition pour le week-end Halle Perdttemps ou dans le cadre de la «*Quinzaine hors les murs* » du festival (7 au 20 octobre 2018).
- Il n'y aura pas de défraiement pour les trajets jusqu'à Gex et retour.
- Le *Collectif Confrontations* ne prendra en charge aucun frais lié à l'édition, à l'encadrement ou au transport des photographies sélectionnées.
- Les photographes sélectionnés devront obligatoirement être présents comme tous les participants durant les 3 journées d'ouverture au public du festival. Les photographes exposant durant la Quinzaine Hors les murs n'ont pas l'obligation d'être présents durant 2 semaines mais au moins pour leur vernissage.
- Les photographes sélectionnés seront seuls responsables de l'accrochage de leurs photographies le jeudi 11 octobre 2018 et de leur décrochage le dimanche 14 octobre 2018. Ils peuvent néanmoins compter sur l'aide des bénévoles du *Collectif Confrontations*, pour les seconder tout au long de cette étape. Les photographes exposant lors de la «*Quinzaine hors les murs* » seront soumis aux conditions particulières de chaque lieu d'exposition (Horaires, dates et lieux d'accrochage et de décrochage).

« Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement concernant l'appel à exposer du festival des *Confrontations Photo* 2018 et, ce faisant, d'en accepter l'intégralité ».

Fait à....., le/...../.....
Signature précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* » :

Nous contacter

Collectif Confrontations : 23, passage des Lavoirs – 01170 GEX.

Mail : contact@confrontations-photo.org

Site internet : <http://confrontations-photo.org/>

DOSSIER DE SELECTION



Confrontations Photo 2018

12 au 14 octobre 2018 : Halle Perdtemps de Gex

4 au 20 octobre 2018 : Quinzaine Hors les murs

Prénom et Nom

Âge

Profession

Adresse

Téléphone

Téléphone portable

Mail

Site Internet

Titre de la Série

Matériel utilisé (argentique, numérique, sténopé, iPhone, etc...) :

Nombre de photos envisagé pour la série complète (minimum 10) :

Taille des tirages et type d'encadrement envisagés pour la série :

Qu'auriez-vous envie de dire au public pour vous présenter ?

Qu'auriez-vous envie de dire au public pour présenter ce portfolio (Genèse, réalisation, etc...) ?

Divers :

Nous contacter

Collectif Confrontations : 23, passage des Lavoirs – 01170 GEX.

Mail : contact@confrontations-photo.org